



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGÉNIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE

SESSION 2025

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS.....	3
IV. LE JURY	3
A. <i>La composition du jury</i>	<i>3</i>
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	<i>4</i>
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	4
1) <i>Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements.....</i>	<i>4</i>
2) <i>Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat.....</i>	<i>4</i>
3) <i>Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion</i>	<i>4</i>
4) <i>Les remarques générales sur l'oral</i>	<i>5</i>
VI. LES STATISTIQUES	5

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon l'article 5 de l'arrêté du 21 janvier 2019 modifié fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de hors classe du corps des ingénieurs de recherche du ministère chargé de la culture, cette épreuve unique d'admission consiste en un entretien avec le jury.

« L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur son expérience professionnelle et sa motivation.

Pour conduire cet entretien, (...), le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien avec le jury vise à apprécier la motivation du candidat et ses capacités à exercer les missions dévolues aux ingénieurs de recherche hors classe, telles que définies à l'article 13 du décret du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de la filière recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Le candidat peut également être interrogé sur son environnement professionnel, sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture, sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'Etat ainsi que sur les politiques publiques du ministère chargé de la culture concernant le cas échéant, la recherche. »

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 12 septembre au 17 octobre 2024
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	Le 7 janvier 2025
Dates de l'épreuve orale d'admission	Le 4 février 2025
Date de la réunion d'admission	A l'issue des auditions le 4 février 2025

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente :

Madame Diana GAY, conservatrice en cheffe du patrimoine, conseillère pour les musées, direction régionale des affaires culturelles Centre Val de Loire.

Membres :

- Madame Christine BOUJOT, ingénieure de recherche hors classe, au service régional de l'Archéologie, direction régionale des affaires culturelles de Bretagne ;
- Monsieur Laurent MANŒUVRE, ingénieur de recherche hors classe, chef de bureau de la diffusion numérique des collections, service des musées de France, sous-direction des collections, administration centrale ;
- Monsieur Stéphane MARION, ingénieur de recherche hors classe, agent prescripteur au service régional de l'archéologie, direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, site de Metz.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination....,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve, le nombre de postes, la grille d'évaluation...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour cet examen professionnel, le dossier attendu était un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Tous les candidats ont présenté un dossier complet. Il aurait été judicieux qu'y soit mentionnées les principales publications réalisées dans le parcours professionnel.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

L'ensemble des candidats a respecté le temps imparti. Tous ont exposé clairement tant leur expérience professionnelle que leur motivation. Le jury recommande aux agents qui souhaiteraient se présenter à cet examen de suivre la formation de préparation.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Le jury a apprécié la qualité des échanges avec les candidats. Toutefois, il recommande de valoriser davantage les travaux de recherche et de diffusion.

4) Les remarques générales sur l'oral

Pour l'épreuve orale sur dossier, l'ordre de passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

L'effort de pédagogie de la part de certains candidats a été particulièrement apprécié par le jury.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 1

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	3	2	2	1
Hommes	6	2	2	0
Total	9	4	4	1

Nombre de désistements : 0.

Seuil d'admission : 19 sur 20.

Amplitude des notes : de 15 à 19 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 11,11 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 25 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 25 %

Madame Diana GAY
Présidente du jury

